

4-2-52

A une session régulière du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires, des sessions du conseil, le lundi quatre février mil-neuf-cent-cinquante-deux; et à laquelle session sont présents, messieurs Gaston Soudart, Maire; et messieurs les conseillers; Real Bélisle, Eugène Bédilotte, Côme Godard, Edouard Léonard et Henri Ferreault formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois décembre mil-neuf-cent-cinquante ~~et un~~ soient adoptées et signées.

Adoptée.  
Il est résolu que ce conseil accorde à la compagnie de téléphone Bell du Canada, la permission de construire des lignes téléphoniques sur les chemins publics de cette municipalité, et d'émonder les arbres; sur la route Labelle-La Macaza à l'endroit mentionné sur le plan soumis par la compagnie.

Et que Monsieur Edouard Léonard surveille les travaux pour le compte de cette corporation.

Adoptée.  
Il est résolu sur proposition du conseiller Real Bélisle, que le règlement no. 103 ordonnant la fermeture comme chemin public de cette partie du chemin de "La Chapelle" comprise entre les lots nos: 15<sup>e</sup> rang I et 16<sup>e</sup> rang J soit adopté.

Adoptée.

4-2-52

Il est résolu que ce Conseil prie instamment la Commission des Transports, à Ottawa et à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de bien vouloir installer une ligne de distribution téléphonique à partir de chez monsieur Joseph LeBlanc, jusqu'à chez monsieur Alexandre Terreault, sur les bords du Lac Labelle avec raccordement dans la montée conduisant chez monsieur Régis Belisle et ce dès cette année. Adoptée.

Il est résolu, que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1951 tel que préparé par monsieur J. Denis Martin, Comptable, soit accepté; et que monsieur Martin soit réengagé comme vérificateur des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1952 aux mêmes conditions soit \$40.<sup>00</sup> adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Pierre Terreault: Entretien fontaines:	\$2. <sup>50</sup>
Paul Brisson " Montée	12. <sup>75</sup>
Auguste Brisson " "	4. <sup>50</sup>
Joseph Terreault " fontaines	2. <sup>50</sup>
Léonidas Desrosières	8. <sup>75</sup>

Adoptée.  
Il est résolu que ce conseil avise monsieur Fernando Machabée d'avoir à faire des rencontres sur tous les chemins à son entretien; immédiatement; à défaut de quoi le conseil retiendra une partie du paiement qui lui reviendra.

4-2-52

Il est résolu que ce conseil prie instamment l'Honorable Albiny Gagnette, député et l'Honorable Ministre de la Colonisation, de bien vouloir nous obtenir les octrois suivants pour la réparation de nos chemins:

Rang A Canton Joly; du lot 1 au lot 25 - \$1,000.<sup>00</sup>  
 Montée Chapleau et rang H et J - à partir du lot no. 35 rang H, jusqu'au lot no. 40 rang G. \$1,000.<sup>00</sup>

Montée Dutilleul; lot 1 rang I et lot 35 rang E - \$500.<sup>00</sup>  
 Montée Brassard et rang G; lots 9 @ 16 - \$1,000.<sup>00</sup>  
 Montée Renaud et rang J; lot 6 rang G et rang I. \$500.<sup>00</sup>  
 Chemin rang H et I du lot no 6 @ 10 rang I et 10 @ 19 rang H - \$1,000.<sup>00</sup>

Chemin Lac Labelle Cote Est à partir du lot no. 27 rang H jusqu'au lot no. 27 rang A. Canton Labelle \$10,000.

Chemin sur les lots 25 @ 29 rang H entre le chemin de la dîme et le chemin du Lac Labelle Cote Est - \$1,000.<sup>00</sup>

Le conseil demande également de bien vouloir nous fournir un tuyau en beton armé de 3 pieds de diamètre pour poser sur le lot no. 11 rang A parce que celui qui fut posé l'an dernier n'est pas suffisant.

Le conseil demande également l'ouverture et la construction du chemin conduisant du Lac Labelle à Vendée dès cette année.

Adopté  
 Il est résolu que ce conseil demande à l'Honorable Albiny Gagnette de même que à l'Honorable Ministre des Travaux de bien vouloir nous accorder un octroi d'au moins \$5,000.<sup>00</sup> pour terminer les

4-2-52 travaux de construction du chemin  
conduisant à la mine de Graphite  
sur les lots numéros 19 et 20 rang N.  
Canton Joly.

Adoptée.  
Il est résolu que le taux de la  
taxe foncière générale afin de  
rencontrer les dépenses prévues  
pour l'année 1952, soit fixé à  
22% dans la piastre et imposé  
sur tous les biens-fonds imposables  
de la municipalité suivant le  
rôle d'évaluation actuellement en force.  
Les recettes prévues sont:

La taxe à 2% sur Eval. de \$127,000 = \$2,540.<sup>00</sup>  
Entretien de Chemin Hiver Octroi = 3,250.<sup>00</sup>  
\$5,790.<sup>00</sup>

Les dépenses prévues sont les suivantes:

Entretien de chemin hiver	\$3,250. <sup>00</sup>
Remboursement d'emprunt	480. <sup>00</sup>
Intérêts sur emprunt	67. <sup>50</sup>
Remboursement frais hôpital (Ass. Publ.)	500. <sup>00</sup>
Salaires du secrétaire	420. <sup>00</sup>
Taxe au Conseil de Comté	250. <sup>00</sup>
Entretien et réparations de routes et Chemin.	522. <sup>00</sup>
Loyer salle municipale	30. <sup>00</sup>
Abonnement Revue municipale	13. <sup>50</sup>
Assurance garantie	10. <sup>00</sup>
Frais élections	30. <sup>00</sup>
Papeterie de bureau	35. <sup>00</sup>
Vérification des livres	40. <sup>00</sup>
Timbres postes, enrégistrement, téléphone,	
échange sur chèque etc, frais voyage et imprimerie.	65. <sup>00</sup>
Claqueur métallique	87. <sup>00</sup>
Total	\$5,790. <sup>00</sup>



4-2-52 Il est résolu que le secrétaire soit autorisé à acheter un classeur métallique à 4 tiroirs pour la conservation des documents et archives de cette municipalité et ce pour se conformer à une demande des officiers de la Commission Municipale de Québec; attendu que cette Corporation n'a pas d'autres classeurs ou ameublement nécessaire à cette fin.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Réo Godard  
Sec. Trés

Gaston Baudart, Maire

7-4-52

À une session régulière du conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le lundi sept avril mil-neuf-cent-cinquante-deux conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart, Maire et Messieurs les conseillers; Eugène Cédilotte, Roland Godard et Edouard Léonard formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre février mil-neuf-cent-cinquante-deux soient adoptées et signées.

Adoptée.

7-4-57

Il est résolu que ce conseil appuie la résolution adoptée par la Corporation du Comté de Labelle demandant à l'Honorable Ministre des Terres et Forêts de bien vouloir obliger la Compagnie James Mc Laren à couper et brûler tout le bois dans le terrain qui sera inondé sur les bords du lac Kiamika avant que les eaux ne soient élevés par le barrage en construction; et ce afin que cet endroit ne soit pas dévalé au point de vue touristique.

Adoptée.

Il est résolu que ce conseil prie instamment le Ministère de l'Agriculture de Québec de bien vouloir fournir une pelle mécanique pour le creusage d'un fossé de ligne ~~entre~~ les lignes de divisions des cantons Marchand et Joly entre les lots 4<sup>e</sup> rang 7<sup>e</sup> Joly et 1<sup>er</sup> rang 7<sup>e</sup> Canton Marchand sur une longueur de 1/2 mille et ce dès cette année; afin de faciliter l'équipement d'une assez grande étendue de terre arable qui est actuellement noyée.

Adoptée.

Il est résolu qu'un vote de remerciement soit adressé à l'Honorable Albiny Gagnette, député; pour le généraux ~~autres~~ accordés à cette municipalité pour la réparation et confection de chemins durant l'année 1951 <sup>et réduction des frais</sup> d'hospitalisation des indigents <sup>par mois</sup>.

Adoptée.

Il est résolu qu'un vote de remerciement soit adressé à l'Honorable Louis St Laurent, premier ministre du Canada pour avoir bien voulu nommer un Canadien, comme

7-4-52 Gouverneur Général du Canada.

Adoptée.  
Il est résolu que ce conseil appuie la requête des colons résidents de la Petite Minerve, par laquelle ils demandent un octroi pour la réparation de leur clubin de sorte dans le canton Joly; lots 24-35-36, rang 9.

Adoptée.  
Il est résolu que le salaire du secrétaire-trésorier est fixé à \$35.<sup>00</sup> par mois, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1950 et à l'avenir tel qu'opposé par la Commission du Salaire Minimum de la Province de Québec en vertu d'une ordonnance datée du 26 juin, 1950, obligeant les municipalités rurales à payer au moins ce montant pour une population de 500 à 1500 amis.

Adoptée.  
Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch. 2) le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le Ministre des Affaires Municipales pour les villes de Montréal et de Québec.

"Une copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation"

Adoptée.  
Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Joseph Ferreault. Ent. frontiers 2.75  
René Brisson " Montréal 8.00

Adoptée

7-4-58 Il est résolu que la séance soit levée.  
Adoptée.

Ce Godard      Gaston Baudart  
Sec. Trés.

14-5-59 A une assemblée publique des électeurs municipaux du Canton Joly tenue à la salle municipale du village de Labelle; lieu ordinaires des sessions du conseil; le mercredi quatorze mai, mil-neuf-cent cinquante-deux à dix heures de l'avant midi; conformément à l'avis public préalablement donné à cette fin par Georges Godard, secrétaire-trésorier et président d'office à la présente élection; pour procéder à la mise en nomination de trois conseillers municipaux; en remplacement de messieurs Coque Godard au siège no. 4, Roland Godard au siège no. 5 et Edouard Léonard au siège no. 6 tous trois sortant de charge.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant midi, le président lit l'avis donné pour la présente élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent élire, comme conseillers municipaux en remplacement des personnes ci-dessus mentionnées.



14-5-52 Il est proposé par monsieur Henri Ferpeault  
cultivateur du Canton Joly.

Admis Seconde par monsieur Emile Godard, cultivateur  
du Canton Joly que monsieur Roland  
Godard soit mis en nomination  
au siège no. 5.

Que monsieur Edouard Léonard soit  
mis en nomination au siège no. 6.

Signé: Henri Ferpeault  
Emile Godard

Labellé 14 mai 1952

14-5-52 Il est proposé par monsieur Henri  
Ferpeault, cultivateur du Canton Joly.

Admis Seconde par monsieur Roland Godard  
cultivateur du Canton Joly.

Que monsieur Emile Godard soit  
mis en nomination comme conseiller  
municipal au siège no. 4.

Signé: Henri Ferpeault  
Roland Godard.

Advenant l'heure de Præsidii le  
président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme  
conseillers municipaux du Canton Joly  
messieurs Emile Godard, au siège no. 4  
" Roland Godard, au siège no. 5  
" Edouard Léonard, au siège no. 6.  
Comme il n'y a que le nombre

14-5-52

m. j.  
Sec.

voilà de candidats à élire je proclame  
 élus par acclamation comme conseillers  
 municipaux du Canton Joly: mesieurs  
 Cyrille Godard au siège no. 4  
 Roland Godard au siège no. 5  
 Edouard Leonard au siège no. 6.

Georges Godard  
 Président d'élection

Je soussigné Paul Faurin  
~~ami de Godard~~ ayant  
 été élu conseiller municipal du  
 Canton Joly au siège no 4. jure  
 sur les saints Evangiles que je  
 remplirai bien et fidèlement les devoirs  
 de cette charge; et ce au meilleur  
 de mon jugement et de ma capacité  
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

Prasementé devant moi à Labelle ce  
 vingt-troisième jour de mai mil-neuf  
 cent-cinquante-deux.

Geo Godard  
 Sec. Trés.

Paul Faurin

Je soussigné Roland Godard ayant été élu  
 Conseiller municipal au siège no. 5, jure  
 sur les saints Evangiles que je remplirai  
 bien et fidèlement les devoirs de cette  
 charge; et ce au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Prasementé devant moi à Labelle ce  
 quatrième jour de juin mil-neuf-cent-cinquante-deux.

Geo Godard  
 Sec. Trés.

Roland Godard

Je soussigné, Edouard Léonard, ayant été  
 élu conseiller municipal du Canton Jolif au  
 siège no. 6 sur les saintes évangiles, que je  
 remplis bien et fidèlement les devoirs de  
 cette charge, et ce au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité.  
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

Pris serment devant moi à Kalle le  
 4<sup>ème</sup> jour de juin mil-neuf-cent-  
 cinquante-deux.  
 Edouard Léonard  
 Le 7<sup>ème</sup>

14-5-52 Proposé par monsieur Wilfrid Machabée  
 propriétaire du Canton Jolif.

Secondé par monsieur Joseph Paradis,  
 cultivateur du Canton Jolif.

Que monsieur Zéphirin Brousseau soit  
 mis en nomination comme conseiller  
 municipal au siège no. 5.

Que monsieur Louis-Maurice Brun  
 soit mis en nomination comme  
 conseiller municipal au siège no. 6.

Et que monsieur Paul Laurin soit  
 mis en nomination comme conseiller  
 municipal au siège no. 4.

Signé: Wilfrid Machabée  
 Joseph Paradis

Ont été mis en nomination comme  
 conseillers municipaux au siège  
 no. 4, messieurs Ernie Godard et  
 Paul Laurin.

Au siège no. 5, messieurs Roland Godard  
 et Paul Laurin Zéphirin Brousseau.

14-5-52

Au siège no. 6 messieurs Edouard  
Léonard et Louis Maurice Brun.

Advenant l'heure de midi; le  
président déclare l'assemblée close.

Comme il y a plus que le nombre  
voulu de candidats à élire aux  
dites charges de conseillers municipaux,  
j'ordonne que la rotation se fasse  
le lundi dix-neuf-mai mil-neuf-  
cent-cinquante-deux entre huit  
heures du matin et six heures du  
soir, à la salle municipale du  
village de Labelle.

Georges Godard  
Président d'élection

14-5-52

A une session régulière du conseil  
municipal du Canton Joly tenue  
au lieu et à l'heure ordinaires  
des sessions du conseil, le samedi  
sept-mai mil-neuf-cent-cinquante-  
deux; à laquelle session, sont  
présents; monsieur Gaston Paudart  
maire et messieurs les conseillers;  
Réal Bélisle, Roland Godard,  
et Henri Terreault formant quorum  
sous la présidence de monsieur  
le Maire.

Il est résolu que les minutes de  
l'assemblée du sept avril mil-  
neuf-cent-cinquante-deux soient  
adoptées et signées.

Adoptée



7-5-52

Il est résolu que le Conseil décide d'acheter une niveleuse no 7 de la Compagnie Forans de Plaisirville pour la réparation de nos chemins et montées.

Adoptée.

Il est résolu que les inspecteurs de voirie soient autorisés à suivre le grèdour du Ministère de la Colonisation et à enlever les pierres avec un autre homme et réparer les endroits où le chemin est en mauvais état après le passage du grèdour.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Pierre Ferreault	Entretien de frontières	150 <sup>00</sup>
Joseph Ferreault	" " "	29 <sup>64</sup>
Paul Buisson	" " "	11 <sup>25</sup>
" "	" Montée	19 <sup>00</sup>
Roland Godard	" " "	3 <sup>50</sup>
Zéphirin Brousseau	" " "	11 <sup>00</sup>
Daniel Brousseau	" " "	6 <sup>00</sup>
Joseph Brousseau	" " "	11 <sup>75</sup>

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Gaston Baudart — Maire

Pro. Godard  
Sec. G. B.

4-6-52

At une session régulière du Conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi quatre-juin mil-neuf-cent-cinquante-deux; et laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers: Eugène Cédilotte, Roland Godard, Réal Bélisle, Paul Laurin, Edouard Léonard, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept mai mil-neuf-cent-cinquante-deux, soient adoptées et signées.

Adoptée  
Il est résolu que le secrétaire soit autorisé à <sup>démander à</sup> monsieur Paul-F. Boivin arpenteur-géomètre le montant qu'il chargerait pour préparer le plan demandé par le Ministère des Affaires Municipales pour amener les chemins B. et C. du Canton Labelle au Canton Joly.

Adoptée  
Il est résolu que les inspecteurs de Voirie soient avisés de bien rouvrir arrières le trafic lourd par camion quand il sera jugé que à cause de la pluie il peut être cause des dommages aux chemins même en dehors de la période du dégel et des pluies d'automne et aussi longtemps que le chemin pourrait être endommagé.

Adoptée  
Il est résolu que les personnes suivantes soient recommandées comme conducteurs des

4-6-52 travaux de réparation aux chemins moyennant les divers octrois accordés par le ministère de la Colonisation:

Rang A Canton Joly, Adrien Bédilotte #1000.  
 Montée Renaud et Rang J. Germain Godard #500.<sup>00</sup>  
 Montée Brassard et Rang G. Damien Davier #500.<sup>00</sup>  
 Rang H et Rang I, Evariste St-Jean #500.<sup>00</sup>  
 Montée Miljuro et Rang J #500.<sup>00</sup>  
 Petite Montée René Gauthier #500.<sup>00</sup>  
 Montée Chapleau et Rang H et G. Roland Godard #500.<sup>00</sup>  
 Lac Labelle du lot. 25 au lot 32 Rang H reconstruction du chemin G. Landant #5000.<sup>00</sup>  
 Lac Labelle côté Est. Henri Ferreault #1000.<sup>00</sup>

Adoptée  
 Il est résolu que l'octroi de \$5000.<sup>00</sup> accordé pour le chemin du Lac Labelle soit dépensé à partir de chez monsieur Josephat Lauson en allant vers le Lac Labelle et de reconstruire ce chemin de façon à ce qu'il soit accepté par le ministère de la Voie et l'avenir.

Adoptée.  
 Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Joseph Brousseau	Entretien de Montée	\$5.00
Daniel Brousseau	" "	5.00
Louis Amadié	" Frontières	6.00
Joseph Ferreault	" "	6.75
Rucien Brassard	" "	7.50
Roland Godard	" Montée	12.50

Adoptée -  
 Il est résolu que monsieur Daniel Brousseau soit autorisé à faire la clôture dans la montée Chapleau

4-6-52

près de sa maison et à prendre les poteaux sur le terrain de monsieur Paul-Laurin.

Et que monsieur Joseph Brusseau soit autorisé à faire en neuf la clôture de la montée Lauzon entre les deux routes; du côté de son terrain.

Adoptée.  
Il est résolu que ce conseil demande au Ministère de la Colonisation de bien vouloir nous fournir un tuyau en béton armé de trois pieds de diamètre pour être placé sur le lot no. 35 rang 7<sup>e</sup> où il y a un pont défectueux et dangereux pour la circulation.

Adoptée.  
Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.  
Pro. Clodard Gaston Baudart, Maire.  
Sec. pro

2-7-52

A une session régulière du Conseil municipal du village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le mercredi deux juillet mil-neuf-cent-cinquante-deux, à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Eugène Césilotte, Paul Laurin, Édouard Léonard et Henri Ferreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de



2-7-52 l'assemblée du quatre juin mil-neuf-cent-cinquante-deux soient adoptées et signées.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes pour entretien de montée Chapleau présentés par messieurs Roland Godard et Ephirin Brousseau le 4 juin 1952 pour \$45<sup>00</sup> et \$95<sup>00</sup> soient remboursés par ces personnes parce que ce travail a été exécuté sans autorisation du conseil ou de l'inspecteur de Voirie.

Adoptée.

Il est résolu que ce conseil demande à la Régie des Transport et à la Compagnie de Téléphone Bell de bien vouloir déplacer les poteaux téléphoniques sur le chemin conduisant au Lac Labelle sur les lots nos 25-26 27 et 31 rang H Canton Joly au nombre de 8 parce que ce chemin a été élargi et que les poteaux sont maintenant au centre du chemin.

Adoptée.

Il est résolu que ce conseil demande au Ministère de la Colonisation et au Député de bien vouloir nous obtenir un octroi de \$300.<sup>00</sup> pour la réparation du pont et du chemin sur le lot no. 10 rang I Canton Joly conduisant chez monsieur René Lalot qui est en très mauvais état.

Adoptée.

Il est résolu que ce conseil recommande fortement monsieur Emilien Charrette comme conducteur des travaux de réparation au chemin sur les lots numéros 22 à 26 rang H moyennant octroi de \$500.<sup>00</sup> du Ministère

2-7-52 de la colonisation.

adoptée.

Il est résolu que ce conseil demande au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de bien vouloir nous obtenir un octroi d'au moins \$3,000<sup>00</sup> pour la réparation du quai du Lac Labelle sur le lot no. 25 rang H Canton Joly: qui est en très mauvais état.

Et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère des Travaux Publics à Ottawa et au député du Comté monsieur Henri Courtemanche.

adoptée.

Il est résolu que demande soit faite à la Police Provinciale de bien vouloir surveiller la plage du Lac Labelle ou il y a des désordres, durant les vacances près du quai.

adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés

Joseph Terrault	Entretien de frontières	\$2.50
Emilien Charette	"	35.80
Réjean Baudart	" mantel	21.15
Gaston Baudart	" "	5.75
Léon Brousseau	Cloture montée Chaplan	25.00
F. E. Forget	brache et crampes	34.12
Joseph Brousseau	cloture montée Chaplan	14.04
Théodore Faïment	Ent frontières	23.75
Alphonse David fil	" "	7.50
Alfred Faïment	" "	7.50

Et que le compte soumis par monsieur Léonidas Desgrosilliers soit remis à la prochaine assemblée.

adoptée.

2-7-52 Il est résolu que la séance soit levée.

Adopté.  
 Leo Godard      Gaston Baudart  
 Sec. Trés

6-8-52

A une session régulière du Conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi six août mil-neuf-cent-cinquante-deux; à laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart Maire, et messieurs les conseillers: Réal, Béthel, Eugène Béthelotte, Roland Godard et Henri Tervault forçant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux juillet mil-neuf-cent-cinquante-deux soient adoptées et signées.

Adopté  
 Il est résolu que ce conseil accepte le compte soumis par la Corporation du Comté de Lafolle pour \$364.<sup>38</sup> étant la part de la municipalité du Canton Joly à l'entretien du chemin de la Petite Minerve. Mais comme ce compte remonte à l'année 1948 et qu'il y a eu négligence de la part du secrétaire du Conseil de Comté de produire ces comptes à temps durant les années 1948 et 1951 et que nous n'avions pas prévu le paiement de cette somme

6-8-52 en adoptant notre budget et en  
fixant le taux de la taxe de 1952.  
Il ne nous sera pas possible  
de payer ce compte en entier cette  
année; mais nous verseront un  
acompte cette année et chaque  
année aussitôt que les finances  
le permettront et jusqu'à ce qu'il  
soit entièrement payé.

Adoptée.  
Il est résolu que les comptes suivants  
soient acceptés et payés:

Paul F. Boisvert, Carpenter	#30.00
Blanc des rangs B et C. Labelle	#68.81
P. E. Forget, Indes.	677.49
Rosana Ltd. 1 gredeur	31.73
C. D. R. freight transport gredeur	

Et que le compte soumis par  
monsieur Leonidas Desgroscliers  
soit réduit à #6.00 d'ouvrage et  
que les matériaux soit payé #4.44  
de bois pour calvette sur lot 32  
rang A et chargé à ce lot.  
Adoptée

Il est résolu que ce conseil demande  
à l'honorable Abjiny Paquette,  
député de bien vouloir nous faire  
confirmer la promesse de l'octroi  
de #1,000.00 qui avait été accordé  
pour le chemin conduisant au  
Lac Labelle au lac Cameron  
à l'endée, aussitôt possible.  
Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.  
Adoptée.

Ernest Gagnon, Sec. Trésorier  
Cesodard, Sec. Trésorier



3-9-52

A une session régulière du conseil municipal du ~~Village de Labelle~~ ~~terme~~ Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi trois septembre mil-neuf-cent-cinquante-deux, à laquelle session sont présents: messieurs les conseillers: Eugène Cédilotte, Roland Godard, Edouard Leonard et Henri Ferreault formant quorum sous la présidence de Monsieur Eugène Cédilotte pro-maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée ~~du~~ ~~trois~~ ~~septembre~~ mil-neuf-cent-cinquante-deux soient adoptées et signées.

Adoptée.  
Il est résolu que demande soit faite à la Régie Provinciale de l'électricité de bien vouloir ordonner à la Compagnie Gagneau pour la construction immédiate de la ligne de distribution de l'électricité sur la route Labelle-La Macaza ou une demande à été faite depuis plus de quatre ans sans résultat. La Compagnie remet ce projet d'année en année.

Adoptée.  
Il est résolu que la séance soit levée.

Geo Godard  
Sec. Trés

Adoptée.  
Gaston Baudart

1-10-52

A une session régulière du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil; le mercredi premier octobre mil-neuf-cent-cinquante-deux, à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, maire, et messieurs les conseillers: Paul Bélisle, Édouard Coupry, Eugène Cédilotte et Roland Godard formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois septembre mil-neuf-cent-cinquante-deux soient adoptées et signées.

Adopté.  
Il est résolu que ce conseil, demande à l'honorable Albin Faquette, député de même que au Ministère de la Voirie de bien vouloir nous obtenir une subvention de \$130.<sup>00</sup> mille pour l'entretien d'hiver de 36<sup>50</sup> mille de chemin pour 1952-53 soit la même quantité qui fut octroyée l'an dernier.

Adopté.  
Il est résolu que ce conseil prie instamment le Ministère de la Voirie et le député du comté de bien vouloir nous accorder un contrat pour l'entretien d'hiver de la Grande route no. 11 entre St-Jovite et L'Annonciation à un entrepreneur avant qu'un contrat ait été signé pour l'entretien de nos chemins municipaux.  
Et ce parce que l'entretien de la

1-10-52

la grande route, étant beaucoup plus  
avantageuse; étant donné sa facilité  
d'entretien et le coût plus élevé de la  
subvention, au mille; il nous sera  
alors très difficile de faire accepter  
un contrat pour nos chemins  
municipaux si le contrat pour  
la grande route est accordé.

Adoptée.

Il est résolu que monsieur Welly  
Philippon soit nommé Inspecteur de  
Voie pour la montée Brasseur et une  
partie du rang G. en remplacement  
de monsieur Paul Brisson, dimissi-  
onnaire.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes  
suivants soient acceptés et payés:

C. Luvial	Pull Downer	Montée	# 9.00
Henri Terreault	Entretien	frontières	6.25
Joseph Terreault	Entretien	"	17.00
Paul Brisson	"	Chemins	4.00
Maurice Brisson	"	"	4.00
Germain Godard	Montée	Penaud	# 9.50

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Ceo Godard Sec. Trés. Gaston Bandart

5-11-52

À une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le samedi quinze novembre mil-neuf-cent-cinquante-deux régulièrement convoqué par le secrétaire pour discuter des sujets suivants, savoir:

- Entretien des chemins d'hiver.
- Acceptation des comptes.
- Inspection des rangs N et O au Canton Joly.

Et à laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart, Maire et Messieurs les conseillers: Réal Béliste, Eugène Lejilotte, Roland Gauthier, Edouard Léonard et Henri Ferreault formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du premier octobre mil-neuf-cent-cinquante-deux soient adoptées et signées.

Adoptée.  
Il est résolu que le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du Canton Joly durant l'hiver 1952-53 soit accordé à Monsieur Alfred Bélanger pour le prix de \$100<sup>00</sup> le mille de chemins entretenus pour tous les chemins énumérés au contrat qui sera signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-Trésorier pour et au nom de la municipalité et par Monsieur Bélanger d'ici 8 jours de cette date si Monsieur Bélanger a en main l'équipement nécessaire de cet entretien.

Adoptée.



15-11-52

Il est résolu, que ce conseil accorde à monsieur H. Hubert la permission de faire disparaître les obstacles qui nuisent au cours naturel du ruisseau sur son lot no. 12 - 18 rang H. Canton Joly et ce pour donner suite au rapport de l'inspecteur agraire qui a visité les lieux.

adoptée.  
Il est donné avis de motion par le conseiller Jean Bélisle de la présentation d'un règlement ordonnant que, à l'avenir les séances régulières du conseil municipal seront tenues le premier mercredi de chaque mois durant toute l'année à huit (8) heures du soir à la salle municipale amendant ainsi le règlement qui fixait les assemblées au premier mercredi du mois dans l'après-midi l'hiver et dans l'après-midi l'été.

adoptée.  
Il est résolu, que ce conseil prie instamment le Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec et le Conseil du Comté de Labelle de bien vouloir amener à la municipalité du Canton Joly les rangs N et O du même Comté qui en ont été détachés en 1915 pour former la municipalité du Lac Tremblant Nord parce qu'il n'y avait pas de chemin de sortie.

Comme il y a actuellement un chemin de sortie par cette municipalité et qu'il n'y en a pas par le Lac Tremblant Nord il serait juste et raisonnable que cette partie de



15-11-52 territoire du canton Joly nous revenons.

Adoptée.  
Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Ingrance Brisson Cent Chemins	#9.45
Wesley Philippon	6.52
Rosalie Dubard	" frontière lots 8-9-4 #10.00
Kaston Baudart	" " 4-1 #5.40
Adrien Cormier	" " montée 5.00
Amilien Gharret	" " " 9.76
Alain Larves	" " " 32.08
Réal Béthel	" " " 4.00
Louis Amadei	" " " 5.00
René Blot	" " " 5.40
G. Hubert	" " " 7.80
	" " " 4.00
	" " " -50¢

Adoptée.  
Il est résolu que ce conseil demande à la Régie Provinciale de l'Electricité de bien vouloir ordonner à la compagnie Gatineau Power, la construction d'une ligne de distribution de l'électricité sur la route Labelle-La Macaza et dans le rang A afin de desservir les cultivateurs résidents de ces deux rangs qui demandent le courant depuis quatre ans: et que la Compagnie soit aussi avisée de reconstruire ou réparer la ligne de distribution d'électricité desservant actuellement quelques propriétaires du rang A étant donné que cette ligne qui metait que temporaire donne un très mauvais service.

Adoptée.

15-11-52

Il est résolu que la séance, soit levée.  
Adoptée.  
Sec. G. Odart Sec. Fr. Gaston Baudart

26  
3-12-52

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil; le ~~dimanche~~ <sup>jeudi</sup> 26 décembre mil-neuf-cent-cinquante-deux à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart; maire et messieurs les conseillers; Réal Sébile, Eugène Sédilotte et Henri Ferreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire. Nous faire suite à l'ajournement du 3 courant. Il est résolu que les minutes des assemblées régulières et spéciales des 30 octobre et 15 novembre mil-neuf-cent-cinquante-deux soient adoptées et signées.

Adoptée.

Il est résolu que le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du Canton Joly; moins le chemin de La Petite Inverve et la route Labelle - La Macaza; soit accordé à monsieur Fernando Machabée pour le prix de \$15.00 le mille et que monsieur le Maire et le secrétaire soient autorisés à signer le contrat d'entretien avec monsieur Machabée pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution annule la résolution adoptée le 15 novembre dernier accordant le contrat à monsieur Alfred Pelanger.

6-12-52 Il est résolu que les propriétés suivantes soient mise en vente pour taxes par le Conseil de Comté, lors de la prochaine vente, à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait avant le 31 décembre 1952 prochain:

Mme et M. Hector Lambert	Taxe Mun.	# 99.	68
	Scolaire	# 124.	54
Grenat Canada Ltée	Taxe municipale	# 116.	50
	Scolaire	# 138.	63

Adoptée.  
Il est résolu que ce conseil demande à La Commission Municipale de Québec, la permission de contracter un emprunt temporaire sur billet à douze mois de \$350.<sup>00</sup> avec intérêts au taux de 4% l'an pour compléter le paiement d'un créancier de \$700<sup>00</sup> que la municipalité a acheté pour la réparation des chemins et dont la moitié a été payé à même le budget de cette année.

Adoptée.  
Il est résolu que la séance soit levée.  
Adoptée.  
Cecile Godard Sec. Trés  
Gaston Baudart

20-12-52

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le samedi ~~vingt~~ <sup>seize</sup> décembre mil-neuf-cent-cinquante-deux à laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les Conseillers: Réal Bélisle, Eugène Cédilotte, Edouard Leonard, ~~Paul Godard~~ et Henri Terrecault formant quorum sous

16/2-52

la présidence de monsieur le Maire.

Pour discuter des sujets suivants, savoir:

Entretien des chemins d'hiver.

Après avis donné à tous les membres du Conseil.

Il est résolu, que messieurs Gaston Boudart, Maire, Georges Godard, Secrétaire, René Bellisle, Eugène Bédillette, et les autres conseillers, qui seront disponibles soient autorisés à se rendre à Montréal ou dans la région pour acheter un camion et l'équipement nécessaire à l'entretien des chemins d'hiver du Canton Joly, soit camion, charme à neige hydraulique etc pour et au nom de la municipalité, aux meilleures conditions possibles.

Et qu'une somme ne dépassant pas sept mille piastres soit affectée à cet achat.

Que monsieur le Maire, avec le secrétaire soient autorisés à emprunter sur billet pour une période ne dépassant pas douze mois, le montant nécessaire pour le paiement de ces machineries en attendant la consolidation de cette dette, au moyen d'un emprunt à long termes.

Et que copie de cette résolution soit adressée à la Commission municipale de Québec pour obtenir l'autorisation de contracter un emprunt à cette fin.

Adopté.  
Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard  
Sec. Trés

Adopté.  
Gaston Boudart

22-12-52

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoquée par le secrétaire, après avis donné à tous les membres du conseil, et tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil, le lundi vingt-deux décembre mil-neuf-cent-cinquante-deux, à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Réal Bélisle, Eugène Bédilotte, Edouard Léonard, Paul Lavoie et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, pour discuter des sujets suivants, savoir:

Entretien des chemins d'hiver.

Il est résolu que ce conseil accorde à monsieur Fernando Machabé le contrat pour l'entretien d'hiver des chemins du canton Joly mentionnés au contrat pour le prix de \$15.<sup>00</sup> le mille, à condition que monsieur Machabé achète la charrue à neige appartenant à cette corporation au prix courant soit \$450.<sup>00</sup> avec en plus le transport et le voyage pour l'achat de la charrue.

Le paiement de cette charrue sera retenu sur le paiement de l'entretien d'hiver de ces chemins.

Et que monsieur le maire et le secrétaire soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Adopté



22-12-52

Il est résolu que ce conseil accorde à monsieur Eméric Bergeron le contrat pour l'entretien d'hiver de la partie de la route Labelle-La Macaza, comprise dans le canton Joly soit 2.48 mille pour le prix de \$125.<sup>00</sup> le mille et la petite montée Imiljous pour le prix de \$50.<sup>00</sup>

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Geo Godard  
Sec. Trés.

Gaston Baudart

4 février 1953

A une session régulière du conseil municipal de canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre février mil-neuf-cent-cinquante-trois; de laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Eugène Cédilotte, Edouard Léonard et Henri Ferreault, formant quorum sous la présidence de monsieur Gaston Baudart, Maire.

Il est résolu que les minutes des assemblées des trois, - six, seize et vingt-deux décembre mil-neuf-cent-cinquante-deux soient adoptées et signées.

Adoptée.

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1952 tel que préparé par monsieur J. Louis Martin, Comptable soit accepté et que la